



Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 064-216401471-20230828-28082023D010-DE

Extrait du registre des délibérations

## Du Conseil Municipal

Séance du 28 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4

Convocation adressée le 24 août 2023  
Affiché le 04 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Sophie BAGNERIS, Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Cédric DESTREBATS, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Anne-Marie JOCOU, Hegoa LARRE, David LARREGUY, Mado ROULLIER.

Absents : Fabienne AYENSA (procuration à Patrick ELIZAGOYEN), Virginie JOCOU (procuration à David ETCHECHURY), Didier JUILLET (procuration à Fabienne ETCHEGARAY), Sébastien LASSEGUETTE, Gaëlle REISDORFFER, Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Hegoa LARRE

### DCM10 Electrification rurale – Programme « FACE AB (Extension souterraine) 2022 Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire °22EX082

M. David LARREGUY Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Extension BT alimentation propriété CURUTCHET Philippe

M. Le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement BOUYGUES/COLAS.

M. LARREGUY précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2022 » propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux :

OUI l'exposé de M. LARREGUY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus et charger le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux
- **APROUVE** le montant des travaux et de dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

• Montant des travaux TTC	16 752.59 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 675.26 €
• Actes notariés	1 725.00 €
• Frais de gestion du TE 64	698.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 850.87 €</b>

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 064-216401471-20230828-28082023D010-DE

SLO

- <b>APPROUVE</b> le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
• Participation FACE	15 000.00 €
• TVA préfinancée par TE64	3 071.31 €
• Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	3 481.54 €
• Participation de la commune aux frais de gestion (à financer Sur fonds libres)	698.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 850.87 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le 1<sup>er</sup> Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN